



Gérard Aschieri
Secrétaire Général

GA/NO/07.08/131

**Fédération
Syndicale
Unitaire**

Monsieur André SANTINI
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique
139 rue de Bercy
75012 Paris

Les Lilas, le 17 juillet 2008

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Lors de la dernière réunion consacrée à la réforme de l'IRCANTEC, votre directeur de cabinet a invité les organisations syndicales à vous faire part de leurs propositions relatives à l'avenir du régime.

Dans le débat sur les retraites, la FSU a exprimé son choix d'une retraite solidaire et indiqué qu'il convenait pour cela de mobiliser les financements nécessaires. S'agissant de l'IRCANTEC, ses propositions s'inscrivent dans cette orientation générale.

Considérant qu'il serait problématique de diminuer les pensions servies par l'IRCANTEC, la FSU demande que l'on recherche les ressources nécessaires pour financer l'allongement de la durée de la retraite, dû à la fois à l'abaissement de l'âge légal à 60 ans et à l'allongement de l'espérance de vie.

D'une part, le taux de rendement réel de l'IRCANTEC, voisin de 12 %, est aujourd'hui trop élevé par rapport à cette réalité. Il convient donc de le diminuer sans affecter les pensions, c'est-à-dire en utilisant le levier d'une augmentation des cotisations, tout en modifiant le traitement de référence.

D'autre part, les taux de remplacement nets, servis en reprenant les hypothèses économiques du COR pour une carrière complète sont actuellement de 22,5% en tranche A soit 72,5% en y rajoutant la CNAV ; et de 70% en tranche B. Ils ne sauraient être réduits.

Par conséquent, c'est par le biais de l'augmentation progressive des cotisations que l'équilibre du régime doit être trouvé.

Parmi les affiliés à l'IRCANTEC, on compte de nombreux agents précaires. Il est vraisemblable qu'ils subissent aussi une précarité de leurs revenus et une baisse de leur pouvoir d'achat. Les agents, dont l'affiliation à l'IRCANTEC est plus pérenne voient leur carrière contestée par la baisse en euros constants de la valeur du point d'indice. Le principe même d'une progression indiciaire est contesté aux personnels contractuels ; ils subissent depuis plusieurs années des pertes de pouvoir d'achat d'autant plus importantes.

La FSU ne saurait admettre une augmentation de la part « salarié » de la cotisation, sachant que par ailleurs les employeurs publics contribuent beaucoup moins à la retraite de leurs agents contractuels qu'ils ne le font pour les titulaires. C'est donc par l'augmentation de la part employeur des cotisations qu'il convient d'assurer l'équilibre du régime.

104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas

Tél. 01 41 63 27 30
Fax 01 41 63 15 48

Email: fsu.nationale@fsu.fr
www.fsu.fr

Par ailleurs, la FSU a exprimé son accord pour l'examen des mesures d'amélioration des droits des affiliés et de rationalisation de la gestion. Elle souhaite que soient étudiées :

- une modification de l'assiette de cotisation permettant aux personnes travaillant à temps partiel de cotiser sur l'équivalent d'un temps plein.
- la possibilité d'une liquidation forfaitaire pour les très petits comptes de droit (moins de 20 points).
- une méthode de calcul plus équitable pour le calcul des capitaux uniques, tout en jugeant nécessaires le relèvement des seuils tel que décrit dans le document de travail.

La FSU souhaite également que cette réforme soit l'occasion de régler définitivement le problème des titulaires sans droits et des transferts.

Il est en outre nécessaire que le gouvernement lève une hypothèque pesant sur le régime en actant le principe que tout transfert d'une catégorie d'actifs cotisants à un autre régime sera accompagné de compensations financières permettant le service des pensions aux retraités ayant relevé de la catégorie transférée.

La FSU réitère les demandes qu'elle a formulées avec les autres fédérations syndicales, particulièrement celle de l'examen d'autres hypothèses que celle de la baisse des pensions. Elle vous demande de renoncer à l'invitation faite à la présidente de réunir un conseil d'administration extraordinaire avant qu'un temps raisonnable ait été consacré à la réflexion et à la concertation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de mes sentiments respectueux.



Gérard ASCHIERI
Secrétaire Général